

Octobre 2017

FAQ Appel à candidatures SVDP 2018-2020

Voici quelques questions fréquemment posées au sujet de l'appel à candidature, et les réponses que nous pouvons y apporter.

Q : Combien de temps vais-je rester ?

R : L'occupation temporaire du site de Saint Vincent de Paul se poursuit sur 4 bâtiments en parallèle du chantier. Les bâtiments Robin, Rapine et Oratoire seront donc disponibles d'avril 2018 à juin 2020, soit 27 mois d'activité. Le bâtiment Colombani étant concerné par le chantier dès l'automne 2019, il ne sera disponible que jusqu'en juin 2019, soit 15 mois d'activité.

Q : Combien vais-je payer ?

R : Le prix de vos locaux est fixé à 250€/m²/an (21€/m²/mois), soit 200€ de redevances, qui correspondent aux charges de fonctionnement du site, et 50€ d'avances de charges (eau, électricité, chauffage). Par exemple : pour une pièce de 15m², il vous en coûtera 312,50€/mois. Cette contribution sera réglée par prélèvement bancaire le 25 de chaque mois pour le mois suivant. Il vous revient de souscrire par ailleurs à une assurance multirisques et responsabilité civile. Plateau Urbain peut vous orienter vers un courtier adapté à vos besoins.

Les espaces des boutiques ont été indexés à des prix progressifs : ils évolueront entre 215 et 300€/m²/an entre le printemps 2018 et la fin du projet en 2020, avec une moyenne de 250€/m²/an. Ce système a été mis au point pour suivre le développement des activités commerciales sur le site, dans une logique de préfiguration du futur éco-quartier.

Q : Pourquoi 5 appels à candidatures ?

R : Le choix de lancer 5 appels différents permet aux candidats de postuler pour les espaces qui conviennent le mieux à leurs besoins. Il permet également de faire une distinction entre les espaces disponibles pour 15 mois (bureaux et sous-sols du bâtiment Colombani) et 27 mois (bureaux et boutiques dans les bâtiments Robin et Oratoire, équipements de quartier mutualisés et la majorité le reste des sous-sols). Il est possible de postuler à un ou plusieurs appels.

Q : Les sanitaires ont un prix dans les catalogues, pourquoi ?

R : Il est possible de candidater pour un ensemble de bureaux, d'ateliers ou de boutiques. Dans ce cas, les m² des sanitaires et des espaces de circulation concernés seront inclus dans le prix final.

Q : Comment puis-je participer au projet d'ensemble ?

R : Ce projet collectif va préfigurer le futur éco-quartier Saint-Vincent de Paul, fondé sur les valeurs d'innovation sociale, de partage et d'ouverture. Le projet que vous entendez y développer doit notamment engager un lien avec le quartier et amorcer les usages futurs de l'écoquartier tout en favorisant l'insertion sociale, par le travail ou la rencontre, des personnes en situation précaire hébergées sur le site.

Q : Avec qui vais-je signer ?

R : L'occupation temporaire est fondée juridiquement sur des conventions d'occupation précaire, signées avec l'association Aurore, gestionnaire du site.

Q : Internet, électricité, eau, comment ça se passe ?

R : Les fluides sont compris dans les 50€ d'avance de charge. Le réseau internet est mutualisé sur l'ensemble du site. Il couvre l'essentiel des locaux en Wifi ou en filaire. Pour les structures qui le désirent, il est possible d'avoir un accès dédié moyennant un abonnement mensuel (le nombre d'accès dédiés est limité). Depuis février 2017, la fibre optique est installée sur le site.

Q : Est-ce que je vais payer tous les travaux ?

R : Aurore assure l'accès à l'eau, à l'électricité et au chauffage. Tous les accès généraux aux bâtiments/étages seront sécurisés.

En revanche, l'ensemble des travaux d'installation, d'amélioration ou d'embellissements des locaux sont à la charge du porteur de projet. Cela recouvre : le débarras éventuel, le nettoyage, la peinture, l'aménagement d'intérieur, la pose de la serrure et l'installation de réseaux complémentaires (nouvelles arrivées d'eau, augmentation de la puissance électrique etc.)

De nombreux acteurs sur le site sont à votre disposition pour vous donner des conseils d'installation et des idées ou filières de mobilier de bureau à très bas coût.

Q : Qu'est-il prévu pour le ménage ?

R : Le ménage n'est pas pris en charge. Les occupants doivent donc s'organiser collectivement, nous pouvons vous recommander des structures d'insertion professionnelle pour des services de ménage.

Q : Existe-t-il des espaces partagés ?

R : Oui. Plusieurs espaces ont été définis par bâtiment pour permettre aux occupants de disposer de salles communes : cuisine et salle de réunion mutualisées. L'utilisation de ces espaces est compris dans les charges. D'autres salles de réunion mutualisées sont également disponibles sur le site.

Les occupants sont invités à définir ensemble les modalités de leur vie en commun : équipement et fonctionnement de la cuisine, des salles de réunions, etc. Plateau Urbain est à votre disposition pour vous donner des conseils d'installation et d'organisation des espaces communs.

Q : Quand vais-je avoir une réponse ?

R : Suite aux candidatures (rappel: à envoyer avant le **mercredi 1er novembre à 23h59**), une semaine de visites des lieux sera organisée la **semaine du 30 octobre**, sur invitation. Vous allez ensuite recevoir un formulaire de confirmation de votre intérêt, à nous retourner **avant le mercredi 20 Novembre à 23H59**, dans lequel **vous devrez indiquer votre choix de locaux**.

Les réponses seront examinées par le gestionnaire du site, et vous recevrez une réponse d'acceptation ou de refus de votre candidature **le lundi 27 novembre**. Cette première étape sera suivie d'un oral devant la commission de validation des projets la semaine du 27 novembre.

Q: Quand pourrais-je emménager?

R : **Pour les projets acceptés, l'installation pourra avoir lieu à partir d'avril 2018.** Pour les structures des Grands Voisins, une installation anticipée à partir du 02 janvier 2017 peut être envisagée au cas par cas, en fonction des diagnostics menés sur site.

Q : Est-ce que mon projet pour le site peut concerner les espaces extérieurs ?

R : Les espaces extérieurs sont un bien commun : des contraintes s'y appliquent (accès pompier, circulations, entretien) et des projets sont déjà envisagés pour y prendre place. Tous les acteurs sont les bienvenus pour participer à la valorisation des espaces extérieurs dans le cadre des projets existants.

Q : Pourrais-je avoir un coup de main pour m'installer ?

R : un livret d'accueil vous sera remis indiquant les règles de vie et l'ensemble des contacts pratiques comme la Conciergerie solidaire, dispositif favorisant l'insertion professionnelle des résidents, au travers de missions ponctuelles ou régulières.

Plateau Urbain est à votre disposition pour vous donner des conseils d'installation.

Q: Un service de restauration sera-il disponible sur le site ?

R: Une offre de restauration est envisagée mais reste à définir.

Contact :

Association Aurore : Pascale p.dubois@auore.asso.fr

Plateau Urbain : svdp@plateau-urbain.com